



Table des pharmaciens

(Comité de coordination des services pharmaceutiques de 1^{ère} ligne du CEMTL)

Projet ou Approuvé

	Nom des personnes	Présent	Absent	
<p>Réunion tenue le : 29 novembre 2022 Heure : 10 h 30 à 12 h 00</p> <p>Visioconférence</p> <p>Ordre du jour</p> <p>Ouverture de la rencontre</p> <p>1. Suivi de la réunion du 20 septembre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêter de fumer ; • Formation MPOC. <p>2. Discussion sur le partenariat potentiel pharmacien - clinique médicale – urgence</p> <p>3. Plan d'action pour solliciter une meilleure participation</p> <p>4. Varia</p> <p>Fermeture de la rencontre</p>	Fabiola Vancol-Fable - Coordonnatrice soins et services première ligne	✓		
	Isabelle Barthelemy – Pharmacienne CRI Maisonneuve	✓		
	Jean-François Morin – Pharmacien propriétaire, Secteur Lucille-Teasdale	✓		
	Jude Goulet – Chef pharmacien - CIUSSSS EMTL	✓		
	Nancy Szilbereisz – Infirmière prévention clinique - CIUSSSS EMTL	✓		
	Noha Bestawros – Pharmacienne propriétaire, Secteur Pointe-de-l'Île		✓	
	Philippe Bouchard – Pharmacien Accès - CIUSSSS EMTL		✓	
	Richard Coudé – Pharmacien propriétaire, Secteur Lucille-Teasdale	✓		
	Rocky Zomparelli – Pharmacien propriétaire, Secteur St-Léonard-St-Michel	✓		
	Fanny-Garance Carrier – Agente d'information DRHCAJ	✓		
	Van Minh Nguyen – Pharmacien propriétaire, Secteur Pointe-de-l'Île	✓		
	Venessa Doyon Kemp, pharmacienne conseil CRSP	✓		
	Invités : D ^r Réal Barrette M ^{me} Caroline St-Denis	✓		

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions
	Ouverture de la rencontre	<p>La rencontre débute à 10 :33 sous la présidence de Jude Goulet.</p> <p>Le compte rendu de la réunion du 20 septembre est adopté tel que rédigé.</p> <p>Ajout à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BCM de départ ; • Ceftriaxone IM pédiatrique ; • Centre de dépistage influenza-Covid-19.
1.	Suivi de la réunion du 20 septembre 2022 <ul style="list-style-type: none"> • Arrêter de fumer ; • Formation MPOC. 	<p>Arrêter de fumer</p> <p>Tel que discuté lors de la dernière rencontre, l'onglet « Services offerts en pharmacie » a été ajouté aux différents outils dans le site du CIUSSS EMTL dans la section « Soins et services - Arrêter de fumer ».</p> <p>Formation MPOC</p> <p>Un autre thème devra être trouver pour la formation de février puisque celle-ci a eu lieu en novembre. La maigre participation confirme que les plages horaires du soir ne sont pas populaires. Il faudra donc planifier les futures formations sur l'heure du dîner.</p>
2.	Discussion sur le partenariat potentiel pharmacien - clinique médicale – urgence	<p>D' Barrette travaille sur un projet de règlements pour améliorer le réseautage entre les pharmaciens communautaires, le GAP, les cliniques médicales, le CEMC et l'urgence. Le but est de diriger les patients orphelins de médecin de famille qui se présentent dans les pharmacies, vers les bonnes ressources et non systématiquement dans les urgences des hôpitaux du CIUSSS EMTL. Généralement, le patient non-inscrit peut être orienté au GAP pour évaluation par contre celui qui souffre d'une maladie chronique qu'il soit inscrit ou non-inscrit, doit toujours être référé au CEMC.</p> <p>La discussion permet de connaître les outils nécessaires au bon fonctionnement et à la réussite de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientations et informations pour les pharmaciens communautaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer la différence entre le GACO et le GAP (sous forme de Webinaire) ; ▪ Que faire avec les patients non-inscrits ; ▪ Comprendre les niveaux d'intervention (P1 à P5) ; ▪ Expliquer quels sont les choix de trajectoire (CLSC, CEMC, GAP) ; ▪ Clarifier les interventions devant être traitées en communautaires ; ▪ Améliorer/ou créer les documents/formulaires électroniques et papiers de référence pour faire un choix éclairé ; ▪ Améliorer et diversifier les outils utilisés pour relayer/faire descendre l'information; ▪ Avoir un retour d'information des patients orientés par le communautaire ; ▪ Obtenir une mise à jour des adresses courriels des pharmaciens propriétaires et salariés du CIUSSS EMTL ; ▪ Accéder si possible à Logibec. <p>Les pharmaciens communautaires présents à la table, travailleront de concert avec D' Barrette dans les semaines à venir pour l'aider à peaufiner ce projet.</p> <p>En réponse à un question soulevé par J.-F. Morin, il est suggéré d'inviter les patients à communiquer eux-mêmes, au GAP via le 811 # 3 pour éviter de compléter des procédures administratives sauf que selon la pertinence du besoin, le pharmacien est fortement invité à utiliser la feuille SMARTSHEET, accessible aux pharmaciens communautaires pour inscrire le patient.</p> <p>Isabelle Barthelemy fera le lien avec les pharmaciens communautaires pour le renouvellement des ordonnances des patients non-inscrits qui sont connus du CEMC. De plus pour la prise en charge rapide, les pharmaciens pourront contacter l'ASI du CRI (coordonnées à suivre).</p>

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions
3.	Plan d'action pour solliciter une meilleure participation	<p>Planifier des rencontres 1 fois par mois, 30 minutes le midi sur différents sujets incluant ce qui a été discuté au point précédent.</p> <p>Sujets de rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de la table locale ; • GAP ; • Saison grippale ; • Services offerts dans le CIUSSS. <p>Fannie-Garance Carrier offrira le support pour enregistrer les rencontres, les mettre en ligne et partager le lien pour permettre aux pharmaciens communautaires de les visionner selon leurs disponibilités.</p>
4.	Varia	<p>Ceftriaxone IM pédiatrique</p> <p>Pour faire suite au débordement des unités de soins pédiatriques, les pharmacies communautaires doivent être en mesure de fournir le ceftriaxone IM. Il est mentionné qu'il se peut que la lidocaïne ne soit pas remboursée par la RAMQ.</p> <p>Une prescription est nécessaire pour le service du produit et le dosage à administrer doit être spécifiée selon l'âge de l'enfant.</p> <p>La pharmacie de l'HMR a déjà fourni la médication aux CLSC du territoire.</p> <p>Afin d'éviter aux parents, des déplacements inutiles, il est suggéré de fournir la liste des pharmacies qui détiennent ce produit à l'ensemble des pharmacies communautaires.</p> <p>BCM de départ</p> <p>Il y a un enjeu d'utilisation de la part des médecins du document CIUSSS EMTL surtout pour les patients sans médecin de famille. Ils ne veulent pas hériter de l'obligation de traiter les demandes de renouvellements de médicaments pour ces patients.</p> <p>Selon les pharmaciens, il est possible que cela se produise occasionnellement mais habituellement le nom du chirurgien ne s'inscrit pas automatiquement dans le dossier du patient.</p> <p>Solutions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler aux pharmaciens du réseau d'offrir des formations à leur personnel pour l'analyse et le traitement des BCM. • Rappeler aux médecins, l'importance de bien compléter le BCM pour éviter les communications supplémentaires entre pharmaciens et médecins ou chirurgiens pour clarifier les Rx. • Publier une infolettre pour expliquer le type d'informations attendues par les pharmaciens communautaires. <p>Jude Goulet fera suivre l'information aux personnes concernées et il demande aux pharmaciens communautaires de lui faire suivre les futurs exemples de problématiques.</p> <p>Centre de dépistage influenza-Covid-19</p> <p>La détection influenza A ET B débute le 30 novembre. La clientèle symptomatique sera automatiquement dépistée COVID et Influenza. Le résultat sera disponible via le DSQ et si celui-ci est positif à l'influenza, le patient sera redirigé en 1^{er} lieu vers sa pharmacie pour obtenir le TAMIFLU. Une attestation écrite sera délivrée au patient uniquement sur demande via ?? Clic Santé ??</p> <p>Clientèle cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patients ambulatoires ayant également besoin d'un traitement contre la COVID-19 ; • Personnes en situation d'itinérance ou à risque de la devenir ;

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions
		<ul style="list-style-type: none"> • Personnes vivant sous le même toit qu'une personne à risque de complications de l'influenza et les proches aidants (es) ; • Personnes de 70 ans et plus ; • Personnes issues des communautés des Premières Nations, Inuits, Métis et celles qui travaillent dans ces communautés ; • Personne ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme. <p>Il revient à la discrétion/jugement du pharmacien de prescrire la médication à l'entourage d'un cas confirmé ou de demander une détection pour chacun.</p>
	Fermeture de la rencontre	La rencontre se termine à 11 :55.